



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Affaires Scolaires

Affaire suivie par : Olivier VERGNAUD

Tél. : 03.21.74.91.91

olivier.vergnaud@mairie-heninbeaumont.fr

À Mesdames et Messieurs

Les parents d'élèves

A Hénin-Beaumont, le **6 JUIL. 2018**

Objet : restauration scolaire

Références : OV/SW

Madame, Monsieur,

Le service de restauration scolaire doit assurer une prise en charge optimale et en totale sécurité de vos enfants.

C'est pourquoi, la refonte du service se poursuit grâce au déploiement de la solution informatique Concerto et de la livraison des repas en liaison froide.

Bénéficier d'un effectif d'enfants et d'encadrants le plus affiné possible, assure la commande de repas conforme à la réalité, ce qui permet de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire et la facture de repas non consommés.

Par conséquent, à compter de la rentrée de septembre 2018, de nouvelles modalités d'organisation du service de la restauration scolaire et du centre du mercredi entreront en vigueur.

L'inscription de votre enfant à la cantine se fera sur la base de l'année scolaire. Vous pourrez décider de l'inscrire une journée, deux journées, trois journées ou toute la semaine.

Vos réservations seront à valider par l'intermédiaire :

- Du portail famille : <https://www.espace-citoyens.net/heninbeaumont/>
- De l'adresse mail : restaurationscolaire@mairie-heninbeaumont.fr
- Au guichet des Affaires Scolaires, (contre récépissé) 1 rue Jacques Bingen de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi (temps scolaire) et de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (pendant les vacances scolaires) ; tel : 03.21.74.91.91.

À tout moment dans l'année, vous pourrez modifier votre réservation dans un délai de 11 jours avant la date de consommation.

Exemple : Pour un repas consommé le 21 septembre 2018, les changements sont possibles jusqu'au lundi 10 septembre 2018. Pour une journée réservée du centre du mercredi le 19 septembre, les modifications peuvent être enregistrées jusqu'au 8 septembre 2018.



Concernant les cas de force majeure (enfant malade sur présentation de certificat médical, évènement familial...), le remboursement sera effectué.

Le dossier famille et les coupons d'inscription à la restauration scolaire et au centre du mercredi doivent être retournés **pour le 20 Août, dernier délai**, par l'intermédiaire :

- Du portail famille : <https://www.espace-citoyens.net/heninbeaumont/>
- De l'adresse mail : restaurationscolaire@mairie-heninbeaumont.fr
- Au guichet des Affaires Scolaires, 1 Rue Bingen (contre remise d'un récépissé).

Ce nouveau système de fonctionnement nécessite de fixer à nouveau la grille des tarifs, notamment pour tenir compte des aléas pouvant survenir aux inscriptions qui n'auraient pas été annulées ; ou encore des cas de force majeure important impliquant un remboursement qui ont été prévus par la délibération n°2018-019 du Conseil Municipal du 2 mars 2018.

Nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire applicable au 3 septembre 2018 :

TARIF JOURNALIER (€)	Repas consommé et réservé dans les délais impartis	Repas non consommé et réservé dans les délais impartis	Repas consommé non réservé dans les délais impartis	Projet Accueil Individualisé*
TARIF A	2,95	2,95	4,50	1,00
TARIF B	3,30	3,30	5,00	1,30
TARIF C	4,30	4,30	6,50	2,30
TARIF D	4,60	4,60	6,90	2,60
TARIF E	4,30	4,30	6,50	

TARIFS A : Famille héninoise non imposable ou imposable jusqu'à 500 € sur les revenus n-1

TARIFS B : Famille héninoise imposable à partir de 500 € sur les revenus n-1

TARIFS C : Famille non héninoise non imposable ou imposable jusqu'à 500 € sur les revenus n-1

TARIFS D : Famille non héninoise imposable à partir de 500 € sur les revenus n-1

TARIF E : Personnel enseignant

*Projet Accueil Individualisé (PAI) : frais de garde

Durant la période estivale pour toute sollicitation ou demande de renseignements le service des Affaires Scolaires demeure à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steve BRIOIS

Maire d'HENIN-BEAUMONT
Député Européen

